

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2023

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS27

présenté par
M. Di Filippo et M. Cordier

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« peut donner »

le mot :

« donne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est essentiel que les parlementaires puissent exercer leurs missions de contrôle et d'évaluation sur des propositions portant sur l'avenir de notre système de retraite. Le débat au Parlement sur les solutions proposées est donc une nécessité.